

Exercice n°11

La loi des finances entre dans sa phase finale (Maroc).

La chambre des conseillers doit examiner aujourd'hui les budgets sectoriels avant de passer demain au vote de la première partie du budget se rapportant aux recettes.

La partie relative aux dépenses sera votée le vendredi en séance plénière.

Lors de son examen par la deuxième chambre, le gouvernement a accepté quelques amendements émanant de la majorité, tous à caractère fiscal (maintien de l'exonération fiscale de certains établissements privés), alors refusés par la première chambre.

... La commission des finances a également donné son aval pour la proposition de la majorité devant permettre aux entreprises établies dans les zones offshore de bénéficier d'un délai de 10 à 20 ans pour l'application de l'impôt sur les sociétés (8,75%) et d'une annulation de 80% de la TVA...

Suite à l'adoption de ces amendements, le projet de loi des finances sera à nouveau soumis à la première chambre pour une deuxième lecture. La première chambre est en droit de revenir sur les propositions de la 2e chambre. Mais tout laisse à penser qu'il n'en sera rien, puisque les amendements n'ont pas d'incidences directes sur le budget 2007.

Source : Libération du 13.12.2006.

Travail à faire : Relevez dans le texte certaines étapes suivies par une loi de finances avant son adoption finale.